

MON ESPACE SANTÉ (MES)

Un service
national

MON ESPACE SANTÉ

ESPACE NUMÉRIQUE PERSONNEL ET SÉCURISÉ POUR MIEUX GÉRER SA
SANTÉ

Mon Espace Santé, mis à disposition par l'Assurance Maladie, est le carnet de santé numérique de l'utilisateur facilitant le stockage et le partage de données avec des professionnels de santé.

Les bénéfices

- Conserver en toute sécurité ses données de santé.
- Faciliter la gestion et le suivi de son parcours de soin.
- Recevoir facilement des informations de ses professionnels de santé.

Les fonctionnalités

- **Un dossier médical centralisé**

Tous les documents de santé sont stockés en un seul endroit : ordonnances, résultats d'examen, comptes rendus, carnet de vaccination... Il est possible d'y ajouter ses propres informations, de déposer ses directives anticipées, et gérer les accès des professionnels de santé à ses données.

- **Une messagerie sécurisée de santé citoyenne**

Afin d'échanger facilement et en toute confidentialité avec les professionnels de santé. Cette messagerie permet de recevoir des documents médicaux ou administratifs (préparation d'une hospitalisation, suivi médical...). Le premier contact est établi à l'initiative du professionnel de santé.

- **Un agenda santé**

Il permet de noter ses rendez-vous médicaux et de recevoir des rappels : examens, vaccinations, dépistages... Il est également possible d'y suivre l'historique de ses consultations.

- **Un catalogue de services**

Accès à une sélection d'applications et de sites validés par l'État pour accompagner chaque citoyen dans sa santé : prise de rendez-vous, suivi de traitement, gestion d'une maladie chronique...

Comment en bénéficier ?

Tout le monde, quel que soit son régime d'assurance maladie peut bénéficier gratuitement de ce service. La loi OTSS de juillet 2019 prévoit la création de Mon Espace Santé par défaut, sauf opposition de la personne. Pour activer son espace personnel, il faut se rendre sur le site www.monespacesante.fr ou appeler le 3422.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

02 50 53 70 00



Site de Caen - Siège

Bâtiment Comète - 7 longue vue des astronomes - 14111 LOUVIGNY

Site de Rouen

1231 rue de la sente aux bœufs - 76160 ST MARTIN DU VIVIER

02 50 53 70 00 | contact@normand-esante.fr | www.normand-esante.fr

Normand'e-santé (NeS)



DMP DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

Un service
national

DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

ACCÉDEZ SIMPLEMENT ET RAPIDEMENT AUX DONNÉES DE SANTÉ DE VOTRE PATIENT !

Le Dossier Médical Partagé permet aux acteurs de santé de partager les données médicales du patient depuis leurs logiciels métiers.

Avec Mon Espace Santé, le DMP est automatiquement créé pour les usagers non détenteurs sauf en cas d'opposition. Le Dossier Médical Partagé est renommé Dossier Médical (DM) dans cet espace de santé.

Les professionnels de santé ne peuvent pas se connecter aux profils Mon Espace Santé de leurs patients, car c'est leur interface dédiée. Le DMP reste le **point d'entrée des professionnels de santé pour alimenter et consulter les dossiers médicaux partagés** de leurs patients. Tous les documents ajoutés dans les DMP des patients sont automatiquement visibles par ces derniers dans leurs profils Mon espace santé.

Les bénéfices

- Toutes les informations médicales des patients sont conservées de manière sécurisée.
- Tous les événements (ajout de documents, masquage de documents, blocage de l'accès à un professionnel de santé...) sont tracés ainsi que les accès en urgence.
- La collaboration entre tous les professionnels de santé est renforcée en partageant les données de soins essentielles d'un patient au sein d'un même espace.
- L'accès aux informations médicales d'un patient est facilité.

Le contenu du DMP

- L'historique des soins des derniers mois alimenté automatiquement par l'Assurance Maladie.
- Le volet de synthèse médicale, incluant les traitements en cours, les pathologies associées et les allergies éventuelles.
- Les résultats d'examens (radio, analyses...).
- Les comptes-rendus d'hospitalisation et de consultation, les comptes-rendus de biologie et bien d'autres informations nécessaires à la prise en charge du patient.

Gestion du DMP

Pour alimenter ou consulter le DMP d'un patient, le professionnel de santé doit être muni de sa carte CPS ou e-CPS pour utiliser le webservice dmp.fr.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

02 50 53 70 00



Site de Caen - Siège

Bâtiment Comète - 7 longue vue des astronomes - 14111 LOUVIGNY

Site de Rouen

1231 rue de la sente aux bœufs - 76160 ST MARTIN DU VIVIER

02 50 53 70 00 | contact@normand-esante.fr | www.normand-esante.fr

Normand'e-santé (NeS)



Édition : Juin 2025